

Règlement Randonnée



1 : Acceptation et Participation

> Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte les clauses dans leur intégralité et accepte les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

La randonnée organisée par "La Casartelli" est ouverte à toute personne, de nationalité française ou étrangère, licenciée ou non, majeure au jour de l'épreuve, médicalement apte à la pratique du cyclisme.

La participation des mineurs (à partir de 15 ans, âge révolu le 4/09/2021), licenciés ou non, est acceptée sous réserve qu'ils soient accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal.

Tous les mineurs devront fournir une autorisation parentale et aucune décharge ne sera acceptée.

- Les handicapés avec licence "handisport" sont admis.
- Les tandems, VTT, VAE (vélo à assistance électrique) seront autorisés en randonnée.
- Les vélos couchés sont interdits.

2 : Certificat médical

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme n'est pas obligatoire pour participer à la randonnée d'un jour organisée par "La Casartelli". Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux participants de vérifier par un examen médical leur aptitude à la pratique du cyclotourisme.

3 : Assurance

Chaque participant doit être (et pouvoir justifier) d'une assurance accident et responsabilité civile adaptée. Tout accident engagera la responsabilité individuelle du participant concerné. En cas d'accident entre participants, il est à noter que les participants seront considérés comme des tiers entre eux.

4 : Port du casque

Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur l'ensemble du parcours.

5 : Identification des participants

Un numéro de dossard, attribué par l'organisateur lors de son inscription, sera remis (30 min avant le départ) à chaque participant permettant de l'identifier rapidement en cas d'accident

6 : Inscription - Annulation

L'inscription à la Casartelli est ferme et définitive.

Seules les demandes de remboursement directement liées aux raisons graves suivantes seront prises en compte par l'organisation : accident, incapacité totale, maladie.

Le remboursement sera uniquement effectué sur demande écrite avant le jour de la course (cachet de la Poste faisant foi), certificat médical ou justificatif valable à l'appui.

En dehors de ces trois motifs, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement et ce pour quelque raison que ce soit.

Inscription

Randonnée « la Casartelli » 4/09/2021
Arrêt des inscriptions internet et courrier le 31/08/2021
(cachet poste faisant foi)

Tarif inscription

Licenciés + non licenciés

Tarif inscription.....10 €

(collation servie à l'arrivée)

6 : Le parcours

Organisation d'une randonnée non chronométrée à Saint-Girons (Parc des Expositions) : 59,30 km - 856 MD+ - départ 14h.

Les participants seront appelés 10 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps au briefing et au départ de l'épreuve.

7 : Délais de parcours

Les délais de parcours seront calculés de façon à permettre la participation du plus grand nombre et pour ne pas inciter les participants à rechercher la plus grande vitesse. Les moyennes horaires se situeront entre 12 et 28 km/h.

8 : Ravitaillements

Des ravitaillements sont assurés par l'organisation. Tout ravitaillement sauvage est interdit. Les ravitaillements personnels seront autorisés seulement dans les zones de ravitaillement prévues par l'organisation.

9 : Respect du Code de la route et des dispositions afférentes

La randonnée organisée par "La Casartelli" n'est pas une compétition. Il n'y a ni chronométrage, ni classement.

La randonnée se déroule sur des voies ouvertes à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, sans classement ni mesure de performance.

Les participants à la randonnée organisée par "La Casartelli" ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Ils se doivent :

- De respecter les règles du Code de la route et les éventuelles dispositions prises par les autorités locales compétentes ;
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières ;
- De respecter les consignes données par l'organisateur.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

En cas de manquement à ces règles, le participant sera seul responsable.

En cas de visibilité insuffisante (brouillard ou forte pluie), les vélos doivent être équipés conformément aux dispositions du Code de la route et les participants doivent porter un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation en vigueur.

10 : Equipement des cycles

Les cycles utilisés par les participants sont mus exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

11 : Assistance technique

Les participants doivent assurer leur propre assistance mécanique (crevaisson, bris de matériel...). Dans l'impossibilité de reprendre la route, ils pourront être pris en charge par la voiture-balai qui les conduira à l'arrière de la course jusqu'à l'arrivée.

12. Respect de l'environnement

Le respect de l'environnement s'impose à tous les participants. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritux sur la route est strictement interdit. En cas de non respect l'organisation se réserve le droit d'amender le coureur fautif.

13 : Droit d'images

En s'inscrivant à la randonnée de "La Casartelli" tout participant accepte que l'organisation et les médias puissent librement utiliser leur image (photos, vidéos) pour promotion et diffusion, sous toutes les formes (vidéos, journaux, photos, internet...).

Les données personnelles des coureurs seront stockées et utilisées uniquement pour les besoins de "La Casartelli".

15 : Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. L'organisation se réserve le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.